



Mairie de **Saint Nicolas**
de **Bourgueil**

PROCÈS-VERBAL
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de NOVEMBRE, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 10/11/2022. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/10/2022 a été transmis par écrit aux élus le 10/11/2022. Le fil conducteur de la réunion du 17/11/2022 a été transmis par écrit aux élus le 15/11/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2022.

Excusés : Catherine BUSTON, Gabriel BUSTON

Représenté : Frédéric MOREAU donne pouvoir à Thierry MINIER

Absents : Thierry CHERRIERE, Jeannine HUET arrive au point 4.1) DCM n°2022-62 – Désignation des membres des commissions municipales.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- **DCM n°2022-61- Approbation du compte-rendu du 19 octobre 2022**
- Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- Délibérations :
 - o **Administration générale :**
 - DCM n°2022-62 – Désignation des membres des commissions municipales
 - DCM n°2022-63 – Désignation des membres de la commission d'aide sociale
 - o **Intercommunalité :**
 - DCM n°2022-64 – Désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux
 - DCM n°2022-65 – Modification de statuts du SITS
 - o **Finances :**
 - DCM n°2022-66 – Modalité de remboursement des frais de déplacement des élus de la commune
 - DCM n°2022-67 – Acceptation de l'indemnité de l'assurance arrêtée par l'expert et consécutive au sinistre causé par la tornade du 19 juin 2021
 - DCM n°2022-68 – Décisions modificatives n°10 – Budget Principal (DPU sur parcelle Section A n°890 située Les Clos Morisseau)
 - DCM n°2022-69 – Décisions modificatives n°11 – Budget Principal (Produits de cession)
- Dates à retenir :
 - o mardi 22 novembre à la salle In'ox de Langeais à 18h30, signature du partenariat pour les violences faites aux femmes et suivi d'un spectacle à 20h30
 - o mardi 29 novembre à 19h à la CCTOVAL, conseil communautaire –
 - o vendredi 2 décembre à 19h30 à la maison des vins de Bourgueil, AG de Sport Nature Bourgueillois
 - o dimanche 4 décembre en journée, fête de la Saint Nicolas
 - o lundi 5 décembre à 18h à la CCTOVAL, comité syndical du SMIPE
 - o mardi 6 décembre à 14h30 à la mairie, réunion de travail pour la révision du PLU
 - o mercredi 7 décembre en journée, congrès départemental des maires au Vinci

- Questions diverses à ajouter et tour de table
- Rappel des dates des prochaines réunions :
 - o Réunion de travail : mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 en mairie
 - o CM : mercredi 14 décembre 2022 à 18h30 en mairie

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **M. Bertrand LOBRY** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2022-61 - Approbation du procès-verbal du 19/10/2022

Depuis la réforme des règles de publicité dont les dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2022, c'est un procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante qui est approuvé et non plus, un compte-rendu.

A l'issue de son approbation, il sera affiché et mis en ligne sur le site internet.

Par ailleurs, dans les 8 jours suivant la réunion du Conseil Municipal, la liste des délibérations doit être publiée sur le site internet et par voie d'affichage.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 19 octobre 2022 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller. (Cf. annexe 1)

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique et Urbanisme :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2022-192	19/10/22	SB	Commande Publique	Façon protection feu sur tracteur NEW HOLLAND	BROUILLARD Père et fils	96.00 €
2022-193	19/10/22	SB	Commande Publique	Remplacement serrure court de tennis portillon et remise en état	BROUILLARD Père et fils	288.00 €
2022-194	19/10/22	SB	Commande Publique	Réparation barrière au stade	BROUILLARD Père et fils	60.00 €

2022-195	21/10/22	ED	Commande Publique	Changement porte droite et joint sur tracteur LANDINI	FAIGNANT AGRIVITI	844.16 €
2022-196	25/10/22	ED	Commande Publique	Travaux d'élagage 8h	ETS MASSON SYLVIE	921.60 €
2022-197	25/10/22	ED	Commande Publique	Joint d'arbre PDF AR sur tracteur New Holland	OUVRARD TOURAINE	45.72 €
2022-198	26/10/22	ED	Commande Publique	Changement ridelle AR ASS sur Renault Master	Agence AUGER Philippe	1 822.81 €
2022-199	26/10/22	SB	Commande Publique	Produits entretien	CHRISTIN PROFESSIONNEL	820.13 €
2022-200	27/10/22	SB	Commande Publique	Transport élèves cinéma Familia Bourgueil - 21/11/2022	GROSBOIS	120.00 €
2022-201	27/10/22	SB	Commande Publique	Transport élèves cinéma Familia Bourgueil - 12/12/2022	GROSBOIS	120.00 €
2022-202	04/11/22	SB	Commande Publique	Point d'accès sans fil salle de conseil	MASC INFORMATIQUE	139.44 €
2022-203	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 1-Gros œuvre	ROIFFÉ MACONNERIE	77 576.40 €
2022-204	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 2-Charpente	STÉPHANE POUESSEL	8 224.30 €
2022-205	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 3-Couverture	STÉPHANE POUESSEL	7 686.24 €
2022-206	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 4-Menuiserie	DUJARDIN	23 917.74 €
2022-207	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 5-Platerie	VILLEVAUDET	20 233.50 €
2022-208	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 6-Carrelage	MAGALHAES	8 851.80 €
2022-209	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 7-Peinture	REVEAU	4 800.01 €
2022-210	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 8-Désamiantage	FP ENVIRONNEMENT	7 344.00 €
2022-211	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 9-Plomberie Chauffage	TREGRET	11 240.14 €
2022-212	01/06/22	SB	Commande Publique	Extension & modification école-Lot 10-Electricité	VN ÉLECTRICITÉ - SM ÉLEC	10 664.21 €
2022-213	24/10/22	SB	Commande Publique	Extension cabinet médical - Contrôle Technique	QUALICONSULT	2 015.00 €
2022-214	24/10/22	SB	Commande Publique	Extension cabinet médical - Diagnostics amiante et plomb	ANALYSE DIAG	250.00 €
2022-215	24/10/22	SB	Commande Publique	Extension cabinet médical - Mission SPS	SOCOTEC	1 890.00 €
2022-216	10/11/22	SB	Commande Publique	Devis complémentaire régularisation acte administratif M. THIBAUT	BRANLY-LACAZE	108.00 €
2022-217	10/11/22	SB	Commande Publique	Devis complémentaire régularisation acte administratif M. BRETON	BRANLY-LACAZE	54.00 €

2022-218	02/11/22	BG	Commande Publique	Intervention sous forme d'atelier origami à la bibliothèque	L'ANGE EN ELLE	150.00 €
2022-219	09/11/22	SB	Commande Publique	Forfaits de 7 diagnostics de performance énergétiques pour logements communaux	DIAG & PRO	455.00 €
2022-220	09/11/22	SB	Commande Publique	Changement store pour classe Mme HOUDAYER	EIRL STÉPHANE HAUDEBAULT	188.40 €
2022-221	15/11/22	BG	Commande Publique	Achat de DVD	ADAV	378.72 €
2022-222	17/11/22	SB	Commande Publique	Identification et cartographie des biens sans maître potentiels	SAFER	384.24 €

Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
--	-------------------	------------	-------	---------	-------------

4) DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1) DCM n°2022-62 – Désignation des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut former des commissions, composées uniquement de conseillers municipaux, chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du CGCT,

Vu la délibération n°2020-11 en date du 10 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire le 23 mai 2020,

Considérant les démissions de deux élus et les installations des nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de désigner les membres au sein des commissions municipales,

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais que le Conseil Municipal peut décider d'y déroger,

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Choisit de ne pas procéder au vote par bulletin secret.

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** de mettre en place les commissions municipales suivantes :

- **PROJETS MUNICIPAUX** : l'ensemble du Conseil Municipal. Des groupes de travail seront mis en place en fonction des projets.
- **FINANCES** : Sébastien BERGER, Brigitte GARCIA, Gabriel BUSTON, Sophie ORY, Éric DAUZON
- **SÉCURITÉ** : Sébastien BERGER, Jean-Pierre CARRÉ, Jean-Michel PELGER, Thierry CHERRIÈRE, Thierry MINIER.
- **PERSONNEL MUNICIPAL** : Sébastien BERGER, Brigitte GARCIA, Gabriel BUSTON.
- **CULTURE ET COMMUNICATION** : Sébastien BERGER, Brigitte GARCIA, Sophie ORY, Jean-Michel PELGER, Catherine BUSTON, Laurence PLOQUIN.
- **URBANISME – BÂTIMENTS – ENVIRONNEMENT – CIMETIÈRE** : Sébastien BERGER, Brigitte GARCIA, Gabriel BUSTON, Jeanine HUET, Jean-Pierre CARRÉ, Thierry CHERRIÈRE, Nadège COTTINEAU.
- **ENSEIGNEMENT ET VIE SCOLAIRE** : Sébastien BERGER, Sophie ORY, Bertrand LOBRY, Catherine BUSTON, Laurence PLOQUIN.
- **MONDE ASSOCIATIF** : Sébastien BERGER, Sophie ORY, Catherine BUSTON, Laurence PLOQUIN, Bertrand LOBRY.
- **VOIRIE – FORÊT – ÉQUIPEMENT** : Sébastien BERGER, Éric DAUZON, Jeanine HUET, Jean-Michel PELGER, Thierry CHERRIÈRE, Thierry MINIER, Bertrand LOBRY.

4.2) DCM n°2022-63 – Désignation des membres de la commission d'aide sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut former des commissions extra-municipales permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil. Il rappelle que suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2018, une commission d'aide sociale regroupant des conseillers municipaux et des personnes extérieures a été mise en place afin d'exercer les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2017,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 12 octobre 2017 de dissoudre le CCAS et de remplacer son conseil d'administration par une commission communale d'aide sociale,

Vu la délibération n°2020-12 en date du 10 juin 2022 désignant les membres de la commission d'aide sociale suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire le 23 mai 2020,

Considérant les démissions de deux élus et les installations des nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de désigner les membres au sein des commissions municipales,

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission d'aide sociale : Sébastien BERGER, Sophie ORY, Jeanine HUET, Frédéric MOREAU, Laurence PLOQUIN, Nadège COTTINEAU, Bertrand LOBRY, Françoise RAGUENEAU, Véronique MINETTE.

4.3) DCM n°2022-64 – Désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux

Vu l'article L. 2121-33 du CGCT,

Vu la délibération n°2020-14 en date du 10 juin 2022 désignant les délégués au sein des syndicats intercommunaux auxquels la commune est adhérente suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire le 23 mai 2020,

Considérant les démissions de deux élus et les installations des nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de désigner les membres au sein des commissions municipales,

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉSIGNE :

- **SMIPE VAL TOURAINE ANJOU :**
 - Titulaire : Jean-Pierre CARRÉ et Bertrand LOBRY
 - Suppléants : Sébastien BERGER

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE :**
 - Titulaire : Jean-Michel PELGER
 - Suppléant : Thierry CHERRIÈRE

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU PAYS DE RABELAIS :**
 - Titulaire : Frédéric MOREAU
 - Suppléant : Sophie ORY

- **COMMISSION GÉOGRAPHIQUE TOURAINE AUTHION (SMBAA) :**
 - Titulaire : Bertrand LOBRY
 - Suppléant : Thierry MINIER

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CAVITÉS SOUTERRAINES 37 :**
 - Titulaire : Gabriel BUSTON
 - Suppléant : Jean-Pierre CARRÉ

- **SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE :**
 - Titulaire : Jean-Michel PELGER
 - Suppléant : Thierry MINIER

4.4) DCM n°2022-65 – Modification de statuts du SITS

M. le Maire informe les membres du conseil Municipal que, par délibération en date du 12 octobre 2022, le SITS du Pays de Rabelais a décidé de modifier ses statuts suite à la dissolution du Syndicat Mixte Scolaire Intercommunal Rivière – Anché – Sazilly – Tavant en date du 31 juillet 2022 et à la prochaine suppression des communes déléguées d'Ingrandes de Touraine, Saint Michel sur Loire et Saint Patrice à compter du 1^{er} janvier 2023, en raison de la création de la commune nouvelle de Coteaux sur Loire en date du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que, conformément aux dispositions de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient que chaque collectivité adhérente au SITS se prononce à son tour sur la nouvelle rédaction des articles 1 et 2 des statuts mis en annexe.

Au vu de ces éléments,

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires (SITS) du Pays de Rabelais.

FINANCES

4.5) DCM n°2022-66 – Modalité de remboursement des frais de déplacements des élus de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de transports et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal.

L'article R 2123-22-1 précise les modalités de ces remboursements.

Monsieur le Maire propose que les élus, à l'exception de ceux qui perçoivent des indemnités de fonction, puissent bénéficier de ces dispositions quand ils doivent effectuer un déplacement d'une distance supérieure à 15 kms (aller) sur présentation de justificatifs (convocation réunion, état de frais de déplacement, etc...).

Chacune des missions occasionnant des frais d'hébergement, de transport ou de restauration devra faire l'objet d'un ordre de mission validé par le Maire.

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** que les conseillers municipaux pourront obtenir une prise en charge de leurs frais dans les conditions ci-dessus.
- **PRÉCISE** que les missions des élus occasionnant des frais d'hébergement, de transport ou de restauration feront l'objet d'un ordre de mission validé par le Maire.
- **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses de fonctionnement seront inscrits au budget de la commune.

4.6) DCM n°2022-67 – Acceptation de l'indemnité de l'assurance arrêtée par l'expert et consécutive au sinistre causé par la tornade du 19 juin 2021

Vu la délibération n°2020-18 en date du 10 juin 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour accepter les indemnités de sinistre,

Vu la délibération n°2021-76 en date du 21 octobre 2021 modifiant la délégation du Maire « dans le cadre des travaux liés aux dégâts occasionnés par la tornade du 19 juin 2021 »,

Ainsi, le Conseil Municipal n'est plus compétent pour délibérer en la matière.
Ce point est donc annulé.

En revanche, comme pour toutes les délégations qui lui sont accordées, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de ces délégations (article L.2122-23 du CGCT).

Lorsque cette décision sera prise, elle sera communiquée aux élus lors d'un prochain Conseil Municipal.

4.7) DCM n°2022-67 – Décisions modificatives n° 10 – Budget Principal (DPU sur parcelle Section A n°890 située Les Clos Morisseau)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la prise de délibération n°2022-37 en date du 23 juin 2022 concernant la décision d'exercer son droit de préemption pour une parcelle cadastrée, section A n°890, dont les dépenses (prix du terrain et frais liés à ces transactions) n'étaient pas prévues au Budget prévisionnel de l'exercice, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-après pour effectuer les règlements :

	Diminution de crédits en dépenses d'investissement		Augmentation des crédits en dépenses d'investissement	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	020	- 1 000,00	2111 op 347	1 000,00

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4.8) DCM n°2022-68 – Décisions modificatives n°11 – Budget Principal (Produits de cession)

Une décision modificative avait été demandée par le SGC de CHINON afin de prévoir au compte 024 produits de cessions les 200€ manquant pour la reprise du broyeur.

Au BP 2022 la prévision de la cession du matériel avait été budgétisée en HT.

Cependant, le SGC nous a finalement informé que le compte 024 peut présenter une réalisation négative.

Ainsi, il n'y a pas lieu de délibérer.
Ce point est donc annulé.

5) Dates à retenir :

- mardi 22 novembre à la salle In'ox de Langeais à 18h30, signature du partenariat pour les violences faites aux femmes et suivi d'un spectacle à 20h30
- mercredi 23 novembre à 14h en mairie de SNDB, réunion pour la défense de la forêt contre l'incendie avec la DDT du 37
- mardi 29 novembre à 19h à la CCTOVAL, conseil communautaire
- vendredi 2 décembre à 19h30 à la maison des vins de Bourgueil, AG de Sport Nature Bourgueillois

- dimanche 4 décembre en journée, fête de la Saint Nicolas
- lundi 5 décembre à 18h à la CCTOVAL, comité syndical du SMIPE
- mardi 6 décembre à 14h30 à la mairie, réunion de travail pour la révision du PLU
- mercredi 7 décembre en journée, congrès départemental des maires au Vinci à Tours
- vendredi 9 décembre à 19h à la salle des Bons Amis, apéro dinatoire avec les bureaux des associations

6) Questions diverses à ajouter et tour de table

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour

7) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 en Mairie.

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 décembre à 18h30 en Mairie.

Fin de réunion 19h20

Le secrétaire de séance,
Bertrand LOBRY



Le Maire,
Sébastien BERGER



